

## **Compte rendu CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 21 02 2022**

**L'an deux mille vingt-deux**, le 21 février à 19h, le Conseil de Communauté du Canton d'Oulchy-le-Château, convoqué pour une réunion ordinaire, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Monsieur Hervé MUZART,

**Etaient présents :** M. Nicolas BERTIN ; M. Patrick BOUREL ; Mme Dominique DRIQUE ; M. Etienne CALLAY ; Mme Françoise EMOND ; M. Éric VALET ; Mme Chantal DESCHAMPS ; M. Jean-Claude DOUBLET ; M. Denis PONCELET ; M. Arnaud DELATTRE ; M. Jérôme AUBERT ; M. Fabrice MUTTERER ; M. Côme DE SUTTER ; M. Pierre-Emmanuel GIROD ; M. Pascal NIVART ; Mme Françoise ROGER ; M. Sébastien MANSCOURT ; M. Jean-Luc SAMIER ; M. Jean-Michel BOUDEELE ; M. Guillaume DEVILLE ; M. Hervé DAULE ; M. Claude DE REKENEIRE ; M. Christian FOUILLARD ; M. Jean-Pierre BRIOUX ; M. Francis CALLAY ; M. Philippe MEURS ; M. Michel MATHIS ; Mme Frédérique DRIVIERE ; M. Christophe LESOURD ; M. Roger WILLAUME ; Mme Marina CARETTE ; M. Hervé MUZART ; M. Frédéric HERMAND ; Mme Jacqueline LEVEQUE.

**Etaient excusés :** M. Louis-Jean LECLERCQ.

Assistait également Madame Amandine TALLE, chargée de développement.

Préalablement à l'ouverture de la séance, le Président précise que les services de Pôle Emploi et de la Mission locale de Soissons souhaitent présenter aux élus le dispositif sur les contrats aidés. Il leur laisse donc la parole quelques minutes afin de faire cette présentation.

**1. Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 17 janvier 2022 :** lecture et approbation du compte rendu à l'unanimité

**2. Acquisition par préemption de l'ensemble immobilier de la Zone industrielle de la terre à l'or sur la commune d'Oulchy-le-Château**

Le Président précise que par un jugement en date du 25 janvier 2022, le tribunal judiciaire de Soissons a adjugé l'ensemble immobilier sis Zone industrielle de la terre à l'or, au prix de 226 000 €. Il n'y a eu aucune surenchère, il a donc été adjugé au prix le plus bas. La Communauté de Communes peut préempter le bien au même prix dans un délai de 30 jours maximum. Les travaux de remise en état du bâtiment principal s'élèvent à environ 90 000 € (dont 30 000 € de travaux d'espaces verts). Une entreprise est déjà intéressée pour louer le RDC. Il s'agit de l'entreprise SOMAT, fabricant de machines agricoles actuellement installée à Villers-Cotterêts. Compte tenu de l'opportunité de recréer une zone d'activités et de favoriser la création d'emplois sur le territoire, il est proposé de préempter la zone au prix de la dernière enchère soit 226 000 €. Ce prix est conforme à l'euro près à l'estimation du domaine sur la valeur vénale.

Mr Etienne CALLAY demande ce qu'il va advenir des terrains de la zone d'extension d'Hartennes. Le Président lui répond qu'il serait préférable de les revendre pour financer l'achat des terrains de la zone d'Oulchy. En effet, il sera compliqué de financer les travaux des 2 zones d'activités en même temps sachant que le coût pour l'aménagement de la zone d'Hartennes est d'environ 2 millions d'euros. Mr MANSCOURT fait remarquer que les

surfaces urbanisables de la commune auront été réduites pour rien au niveau de la carte communale si l'extension de la zone n'a pas lieu. Le Président lui répond que tant l'enquête publique n'a pas eu lieu, l'ancienne carte continue de s'appliquer.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité moins 1 abstention :

- D'autoriser l'acquisition par voie de préemption de l'ensemble immobilier comprenant divers bâtiments à usage commercial et industriel sis Bâtiment B –Zone industrielle de la terre à l'or, chemin de Montchevillon à Oulchy-le-Château (parcelles cadastrées section ZH n° 70 (50a77ca), 71 (9a68ca), 72 (27a41ca), 73 (13a39ca), 74 (34a7ca), 75 (17a61ca) et 80 (2a29ca) et 81 (8a99ca) pour un prix de 226 000 €.
- D'autoriser le Président est à signer tous les documents nécessaires à cet effet.
- D'autoriser l'inscription des crédits nécessaires au budget.

### **3. Candidature pour l'optimisation de la collecte des Emballages ménagers et des Papiers graphiques**

Depuis 2018, Citeo (éco-organisme agréé par l'Etat) mène le Plan de Performance des Territoires, un dispositif d'accompagnement des collectivités locales qui souhaitent étendre leurs consignes de tri à tous les emballages plastiques et améliorer leurs performances de recyclage à coûts maîtrisés. Au total, 190 millions d'euros sont engagés dans le cadre de ce Plan via 5 vagues d'Appels à Projets (AAP) successives, qui ont été programmées jusqu'en 2022.

En 2019, la Communauté de Communes a candidaté à l'appel à projets – phase 2 pour le déploiement de l'extension des consignes de tri, avec l'ensemble des collectivités adhérentes à Valor'Aisne (effective depuis septembre 2021). Le calendrier de la phase 5 de l'appel à projets coïncide avec le projet d'optimisation de la collecte des déchets ménagers engagé en 2021. Pour mémoire, le projet, éligible suivant les critères de Citéo comprend les leviers suivants :

- Passage d'une collecte du verre en porte à porte à une collecte en apport volontaire (levier 3 de l'appel à projets)
- Réduction de la fréquence de collecte sélective d'une fois/semaine à tous les 15 jours (levier 4 de l'appel à projets)
- Réduction de la fréquence de collecte des ordures ménagères d'une fois/semaine à tous les 15 jours (hors appel à projets)

La réponse à cet appel à projets et les financements en découlant permettraient de financer une partie des coûts d'investissement pour l'ajustement du volume des bacs de collecte sélective et pour l'acquisition de colonnes à verre. Les projets retenus seront soutenus à hauteur de 2,8 € /hab pour le levier 3 et 1,9 €/hab pour le levier 4, cela représenterait une subvention de 26 550 € pour la Communauté de Communes. Il est donc proposé de répondre à l'appel à projets de Citéo.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à déposer un dossier de candidature dans le cadre de l'appel à projets – phase 5 lancé par Citéo concernant les mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des Emballages ménagers et des Papiers graphiques et à signer le contrat de financement avec Citeo pour les 2 leviers suivants :

- Levier 3 : développement de nouvelles collectes de proximité
- Levier 4 : ajustement de la fréquence de collecte sélective en porte à porte

#### **4. Convention d'implantation et d'usage pour les colonnes d'apport volontaire du verre**

Dans le cadre de la mise en place de la collecte en apport volontaire du verre, il est prévu l'implantation de 45 colonnes dans les communes. Par défaut, les communes seront équipées de colonnes en plastique dont le coût sera pris en charge par la Communauté de Communes (1 215 € HT/colonne). Toutefois, il a également été proposé aux communes qui le souhaitent un modèle bois (2 070 € HT/colonne). Dans ce cas, la différence de prix sera à leur charge, soit 855 € HT par colonne. De plus, il est nécessaire de mettre en place une convention d'implantation et d'usage des points d'apport volontaire. Cette convention définit notamment les emplacements des colonnes et les droits et obligations de chacune des parties. Après retour des communes, 7 colonnes bois et 38 colonnes plastique ont été commandées.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité moins 1 abstention d'autoriser la signature d'une convention d'implantation et d'usage pour les colonnes d'apport volontaire du verre avec les communes membres.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité moins 1 abstention d'autoriser le Président à facturer la différence de prix entre les colonnes d'apport volontaire bois et les colonnes plastique pour les communes ayant choisi une colonne en bois soit 855 € HT/colonne.

#### **5. Convention de mandat pour la distribution de Pass numériques avec le département de l'Aisne**

Mr DELATTRE précise que le Département va distribuer 17 000 « Pass numériques » aux personnes axonaises rencontrant des difficultés avec le numérique. Conçus sur le modèle des titres-restaurants, ces pass APTIC ont une valeur faciale de 10 €. Ils sont remis gratuitement aux usagers qui rencontrent des difficultés pour l'accès aux droits et insertion sociale, à l'emploi, suivi de la scolarité des enfants et relations avec les établissements scolaires ou accès à la santé. Le tiers-lieu numérique de la Communauté de Communes est labellisé pour recevoir les chèques « APTIC ». Il est donc proposé de conventionner avec le Département afin d'obtenir des pass numériques et de les distribuer aux habitants répondant aux critères d'éligibilité. Ce système permet ainsi à la Communauté de Communes d'obtenir un petit revenu (soit 10 €/chèque remis). Le nombre de chèques qui sera délivré à la Communauté de Communes sera fixé d'un commun accord avec le Département.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer une convention de mandat avec le Département de l'Aisne pour la distribution de Pass numériques.

#### **6. Demande de subventions pour les activités enfance jeunesse 2022 (projet cinéma, séjour ados, Partir en Livre)**

##### **- Projet cinéma**

Mr DELATTRE explique que ce projet consiste en la réalisation d'un film par les jeunes de 11 à 17 ans. Ils souhaitent s'initier aux métiers du cinéma (monteur, réalisateur, maquilleur, cadreur...) et découvrir les techniques professionnelles de réalisation, montage... Ce projet va permettre aux jeunes de développer un sens critique autour de l'éducation à l'image. Pour cela, ils vont être accompagnés par un réalisateur professionnel de l'ACAP – Pôle régional Image.

Le programme du projet cinéma comporte 4 temps : 1 journée de découverte avec la table à mash-up, un atelier de réalisation, une soirée cinéma et une rencontre régionale à Amiens. Le budget prévisionnel s'élève à 6 810 € dont 1 743 € à la charge de la CC. Ce projet a été sélectionné dans le cadre du dispositif 2022 « Passeur d'images », piloté par la DRAC Hauts-de-France.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires pour le projet cinéma 2022 s'élevant à 6 810 €.

#### **- Séjour d'été Ados**

Mr BRIOUX précise que le projet consiste en la reconduction d'un séjour de vacances été pour les adolescents de 11 à 17 ans (séjour de 10 jours/ 9 nuits). Le séjour est ouvert pour 24 places (26 inscrits en 2021). Le séjour aura lieu 1ère quinzaine d'Aout. Le lieu est en cours de validation : les jeunes doivent le valider et nous sommes en attente d'un retour des élus. Le prix « plein » est de 250 €/jeune. La Commission propose de renouveler la participation de la CC pour les familles modestes à hauteur de 5 € par jour (soit 50 € par enfant pour les familles ayant un quotient familial entre 701 et 1000). De plus, elle propose de renouveler la réduction pour les fraties (5% pour les familles ayant 2 enfants et 10% pour les familles avec 3 enfants). Le budget prévisionnel du séjour ados 2022 s'élève à 19 190 € dont 7 190 € à la charge de la CC (soit environ 300 €/jeune).

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires pour le séjour ados 2022 s'élevant à 19 190 €.

#### **- Partir en livre**

Le Président précise que « Partir en Livre » est un dispositif porté par le CNL (Centre national du Livre). C'est une manifestation nationale dont l'objectif est de transmettre le plaisir de lire en allant à la rencontre du public enfance- jeunesse sur leur lieu et temps de vacances. Dans ce cadre, 16 dates ont été programmées en juillet 2021 dans les communes au pied des boîtes à livres. Pour 2022, il est proposé de reconduire cet évènement en prévoyant moins de dates mais avec un programme plus complet, pour pouvoir approfondir les échanges avec les auteurs. Le thème sera « l'amitié intergénérationnelle ». Aussi, un travail sera accompli avec Louis Bachoud, habitant de Droizy qui a écrit plusieurs livres traitant de la place des aînés dans notre société. Des animations seront également mises en œuvre sur les centres de loisirs et 2 rencontres seront organisées dans des lieux emblématiques du territoire :

- Le 13 juillet au Donjon de Droizy
- Le 22 juillet à la ferme de la Bercque à Nampteuil sous Muret

Le budget prévisionnel du projet « Partir en Livre » 2022 s'élève à 5 550 € dont 2 330 € à la charge de la CC. Le CNL (Centre National du Livre) participe au financement si des professionnels du livre sont invités. De plus, une demande de subvention peut être déposée à la CAF dans le cadre du Fond Public et Territoire.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires pour le projet « Partir en Livre » 2022 s'élevant à 5 550 €.

## **7. Convention 2022 relative au co-financement des actions communes du Musée Territoire 14-18**

Mme TALLE rappelle que le Musée Territoire 14-18 est un projet commun mené à l'échelle de 7 intercommunalités des départements de l'Aisne et de l'Oise. Structuré autour de l'ancienne ligne de front entre la Somme et la Marne, son but premier est de mettre en valeur l'héritage historique de la Première Guerre mondiale sur les territoires qui le composent, par la mise en œuvre de projets communs et ce grâce à la mutualisation des compétences et des financements. Ce projet permet la mise en réseau des sites liés à l'histoire de la Grande Guerre et la mise en œuvre d'actions communes de communication et d'animation sur le territoire des intercommunalités concernées. En 2022, le Musée Territoire 14-18 souhaite réaliser 5 actions principales :

- renouveler un projet scolaire pour la création d'une exposition sur la Reconstruction
- réaliser la refonte du site internet du Musée Territoire 14-18
- mettre en place un concours photo et faire réaliser une campagne photographique afin de disposer d'images de bonne qualité pour les sites du Musée Territoire 14-18
- continuer les démarches d'homologation d'un nouvel itinéraire de Grande Randonnée
- mettre en place la première édition d'un ultra trail annuel sur le parcours de la ligne rouge

Le budget prévisionnel 2022 s'élève à 74 750 € à répartir entre les 7 EPCI. Le montant à la charge de la CC est de 5% soit 3 738 € ou 3 438 € si obtention des subventions sollicitées.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer la convention de programmation 2022 du Musée-Territoire s'élevant à 74 750 €.

## **9. Convention d'adhésion au service Gestion des Ressources humaines et élaboration de la Paye du CDG02**

Pour rappel, la Communauté de Communes adhère au service Gestion RH et payes du CDG02 depuis 2018. Une nouvelle convention a été établie à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022 dont les tarifs sont :

	RH intégré à la paye
Forfait création dossier	10 €
Coût par fiche de paye agent réalisée	7 €

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'adhérer au service gestion des Ressources Humaines & de la Paye du Centre de Gestion et d'autoriser le Président à signer la présente convention.

## **10. Modification du règlement intérieur**

Le Président précise que le Comité Technique a émis plusieurs remarques sur le projet de règlement intérieur :

- indiquer le dispositif retenu sur le signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissement

- préciser les postes de travail dangereux pour l'utilisation de l'alcootest
- préciser les noms des assistants de prévention
- la mise en place du télétravail doit être prévue par une délibération spécifique qui doit comporter des mentions précises. Une simple référence au télétravail dans le règlement intérieur n'est pas suffisante.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'approuver les modifications du règlement intérieur des services.

## **11. Ouverture d'un poste d'animateur territorial**

Le Président précise que l'animateur ados, Vincent ALLARD vient d'obtenir son concours de grade Animateur en catégorie B. Il propose donc de le titulariser. Pour cela, il est nécessaire d'ouvrir un nouveau poste de fonctionnaire. Inversement, le poste de contractuel sera fermé.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'autoriser la création d'un emploi permanent de Animateur éducatif, relevant de la catégorie B à temps complet pour assurer les missions suivantes : animation des activités adolescents et direction de l'accueil de loisirs.

## **12. Avis sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière souterraine de pierre de tailles**

La société Carrières de NOYANT a déposé une demande d'autorisation environnementale pour exploiter une carrière souterraine de pierres de taille. Dans ce cadre, une enquête publique se déroulera du lundi 28 février au vendredi 1<sup>er</sup> avril 2022 inclus dans les communes de NOYANT-et-ACONIN, SEPTMONT et BELLEU. La Communauté de Communes est invitée à donner son avis sur ce projet avant le 16 avril.

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur la demande d'autorisation environnementale d'exploiter une carrière souterraine de pierre de tailles.

## **13. Questions diverses**

### **- Demande subvention matériel médical**

Marina CARETTE précise que le projet avec les professionnels de santé continue d'avancer. En effet, il est prévu de faire venir des internes dans le cabinet médical avec le Docteur BENAZRA qui sera leur tuteur. De plus, des consultations déportées vont être mises en place en partenariat avec l'hôpital de Château-Thierry (chirurgie viscérale, urologie, orthopédie, sage-femme..). Des consultations d'ophtalmologie pourraient également avoir lieu sous réserve de disposer du matériel médical nécessaire. Il serait possible d'acheter du matériel d'occasion mais le coût serait à la charge de la Communauté de Communes. Le montant est estimé à environ 15 000 € (contre 40 000 € pour du matériel neuf). Le Président propose de rechercher toutes les subventions possibles pour l'achat de ce matériel (ARS, Etat, Département...).

Le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité d'autoriser le Président à solliciter toutes les subventions nécessaires pour l'acquisition de matériel d'ophtalmologie.

- **Cotisation mission locale**

Le Président propose de voter la cotisation à la Mission locale. Le montant pour l'année 2022 s'élève à 1,98 €/hab soit une cotisation de 11 373 €.

Le Conseil Communautaire, décide d'autoriser le Président à verser une cotisation à la Mission Locale s'élevant à un montant de 11 373 € pour l'année 2022

- **Créances éteintes**

Le Président précise que la Trésorerie nous informe que des créances sont éteintes pour un montant de 14,19 €. Ces créances concernent des redevances d'assainissement non collectif.

Le Conseil Communautaire, décide d'autoriser le Président à présenter un montant de 14,19 € en créances éteintes sur le budget 2022 (compte 6542).

La séance est close à 20h45